



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 juin 2018**

2018-05-85

*Date d'affichage* : 22 juin 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 19 juin 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 juin 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** :

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique  
DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme  
Stéphanie CHARRON

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme  
Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de  
PÉLICHY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**ABSENTS EXCUSES**: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA**

La convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA fixe les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA socle qui ont fait l'objet d'une orientation vers le service social de la Communauté de communes. La précédente convention a été signée pour 1 an et a pris fin au 31 décembre 2017. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le public visé concerne les bénéficiaires du RSA « socle » isolés et couples sans enfant qui résident sur les communes d'Ardon, Jouy le Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ligny Le Ribault, Marcilly en Villette, Menestreau en Villette, Sennely.

L'objectif de l'action est de permettre au bénéficiaire de surmonter tout ou partie de ses difficultés dans un objectif d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif.

Le référent social:

- est garant de la cohérence du parcours d'insertion, de la contractualisation des engagements et de la validité des contrats.
- par une prise en charge individuelle et collective, met en œuvre un ensemble de moyens censés contribuer à l'atteinte des objectifs d'un projet adapté au bénéficiaire
- repère, guide et accompagne les priorités successives pour un projet de vie et une amélioration du statut social et professionnel.

Le référent doit fournir à la Maison Du Département EST et à la Direction de l'Insertion et de l'Habitat du Conseil Départemental, un bilan intermédiaire au 15 octobre 2018 et un bilan qualitatif de l'action annuel au 15 janvier 2019.

Le financement accordé est calculé sur la base de 35 mesures (32 mesures en 2017). Elles sont rétribuées à hauteur de 400€ la mesure soit 14 000€ à l'année.

Un premier versement de 11 200€ sera réalisé dès signature de la convention. Le solde sera versé au regard du bilan annuel réalisé.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

CONCLUT la convention de partenariat 2018 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE